## Une vision pour la planète



- L'acétate des montures est biodégradable dans un environnement favorable, c'est-à-dire dans un milieu contenant un nombre important de micro-organismes.
- **Désintégration**: Dans un premier temps l'acétate est fragmenté en tout petits morceaux (À 90% en moins de 3 mois) par des petits animaux et / ou des micro-organismes.
- **Biodégradation**: Dans un second temps les micro-organismes assimilent les fragments (à 90% en moins de 6 mois), le matériau est alors biodégradé et contribue ainsi à la biomasse.
- Norme: Cet acétate est conforme à la norme ISO 14855-1 (équivalence NF EN 13422)

